

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: ENDURO CLUB CHIMAY
ADRESSE DU CLUB: RUE BEAUDHUIIN 128 6460 CHIMAY
Téléphone: 0602.97719 GSM: 0497.779808 E-Mail: VINCENT.BIZZARRO2@GMAIL.COM

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:
ENDURO DE CHIMAY 07/07/2024

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 07/07..... 2024 un
ENDURO NATIONAL - EUROPEEN - INTERNATIONAL (*)
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: FMB

ADJOINTS : FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: FMB TEL:

COLLEGE TECHNIQUE: FMB

CHRONOMETRAGE: RLS

RESPONSABLE MEDICAL ACS LA HULPE

SERVICE MEDICAL: ACS La Hulpe

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: BIZZARRO GSM: 0497.779.808 E-mail: VINCENT.BIZZARRO2@GMAIL.COM

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : Circuit de Ghimay
 Adresse : rue Grand Prix Frontières, 1 6960 Ghimay à partir de : 7h30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 heures à :

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**
 La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur		Temps	Etapas spéciales	Heure de	
	Circuit	Tours			Contrôle Technique	Départ
INTERS E1/E2	60	4	2H	2	7H30	9H00
ESPOIRS 125 / Open	"	3	"	"	7H45	
NATION. E1/ E2	"	3	"	"	7H45	
JUNIORS E1 / E2	"	3	"	"	7H45	
GENTLEMEN OPEN	"	3	"	"	7H45	
EXPERTS OPEN	"	3	"	"	7H45	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - ANCÊTRES	"	2	"	"	8H00	
YOUTH 85 / 125	"		"	"		
LOISIRS	"		"	"		

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 90 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 700...EUR. Date limite d'inscription : LE 03/07/2024

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le 15/5/2024 Le Directeur de course

